

Pour diffusion immédiate

L'ACCPI se félicite de l'ouverture du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

23 novembre 2021 – L'Association canadienne de conseillers professionnels en immigration se félicite de l'ouverture officielle aujourd'hui du Collège des consultants en immigration et citoyenneté.

« L'ouverture du Collège représente », selon Dory Jade, Directeur exécutif de l'ACCPI, « le couronnement d'années de plaidoyer pour que la profession de conseiller obtienne un statut fédéral et soit auto-réglementée. La création du Collège permettra de mieux protéger le public en imposant des garde-fous. L'ACCPI tient à remercier les pouvoirs publics canadiens, le Ministre Fraser et ses prédécesseurs qui ont contribué à la création du Collège. Elle salue aussi les nombreux bénévoles qui n'ont pas ménagé leur peine pour atteindre cet objectif et sans lesquels nous ne serions pas là aujourd'hui ».

Le nouveau Collège a pour tâche de protéger le public tout en consolidant le système de l'immigration au Canada. Il peut diligenter des enquêtes en cas d'inconduite professionnelle et imposer des mesures disciplinaires à l'encontre des titulaires de permis, assurant ainsi une meilleure reddition de comptes et renforçant la confiance du public.

À propos de l'ACCPI

L'Association canadienne des conseillers professionnels en immigration (ACCPI) est une organisation professionnelle qui défend les intérêts des conseillers canadiens en immigration. Elle plaide pour la compétence, l'éthique et la protection des consommateurs en matière de conseil en immigration.

L'ACCPI dirige, branche, protège et développe la profession de conseiller en immigration, servant les intérêts de ses membres. Elle est reconnue par le Gouvernement du Canada comme le porte-parole des conseillers en immigration et citoyenneté du Canada.

Pour en savoir plus sur l'ACCPI et les services qu'elle propose, se rendre sur www.capic.ca ou écrire à communicationsfr@capic.ca.